



Énoncé de position n° 17:

Options en matière de grossesse et de conseils concernant l'avortement

Grâce à un jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 1988, «R. c. Morgentaler», toute femme qui devient enceinte au Canada a le droit de déterminer s'il est possible ou dans son intérêt ou celui de sa famille de porter à terme cette grossesse. Le présent document s'adresse aux femmes qui cherchent de l'information ou de l'aide eu égard à cette décision.

Si vous êtes enceinte et incertaine de comment procéder, vous pouvez contacter diverses organisations et cliniques dans votre collectivité. Cela peut cependant s'avérer difficile, surtout à l'extérieur des grands centres où les ressources sont limitées et difficiles d'accès à plusieurs titres.

Ressources

Dans la plupart des villes, vous pouvez contacter une infirmière de la santé publique, une clinique de santé sexuelle, un centre de femmes, ou les Pages jaunes où l'on trouve les cliniques d'avortement sous la rubrique «Services d'avortement». Plusieurs villes comptent également une rubrique distincte pour les organisations anti-choix (qui s'intitule souvent «Alternatives à l'avortement»). Toutefois, même si le nom de ces organisations fait souvent allusion à un ensemble complet d'options offertes aux femmes enceintes, ces soi-disant «services-conseil» n'incluent jamais l'avortement ou la contraception.

Voici des ressources où trouver de l'information non biaisée sur la santé sexuelle et des références aux services recherchés:

- L'Association Canadienne pour la liberté de choix/Canadians for Choice offre partout au Canada un service téléphonique gratuit qui fournit de l'information sur les options et services en matière de grossesse: composez le 1-888-642-2725 ou adressez vos questions par courriel à info@canadiansforchoice.ca .
- Si vous avez accès à Internet, l'Association Canadienne pour la liberté de choix a un répertoire des services de santé sexuelle qui comprend des cliniques d'avortement. On n'a

qu'à cliquer sur la carte du Canada au bas de leur page d'accueil:
<http://www.canadiansforchoice.ca/index2.html>.

- Les cliniques d'avortement offrent toutes des services-conseil sur l'ensemble des options en matière de grossesse (et non seulement l'avortement).
- La Fédération canadienne pour la santé sexuelle (anciennement la Fédération pour le planning des naissances du Canada) a des organismes membres à travers le pays qui sont en mesure d'aider les femmes sur les questions de santé sexuelle, les choix entourant la grossesse, les moyens de contrôle des naissances, et de leur fournir des références: <http://www.cfsh.ca> (Cliquez sur «Chercher un membre» dans la liste «Liens rapides»)
- Aux États-Unis, la National Abortion Federation offre aussi un service téléphonique gratuit qui fournit de l'information aux Canadiennes. Ce groupe peut vous référer à une de leurs cliniques membres au Canada, et peuvent aussi fournir parfois de l'aide financière : 1-888-557-7306, poste 6.
- Pour les femmes de Colombie-Britannique, le service téléphonique «Pregnancy Options Line» est une bonne source de renseignements et de références variées : 1-888-875-3163. En plus, on peut essayer la ligne «Sex Sense» offerte par Options for Sexual Health, 1-800-739-7367, ou au courriel : fol@optbc.org .
- Pour de l'aide concernant votre prise de décision, peut-être voudrez-vous consulter *The Pregnancy Options Workbook*: <http://www.pregnancyoptions.info/pregnant.htm>. Même s'il s'agit d'une publication américaine, vous la trouverez peut-être utile.

Les options autour de la grossesse

Vous disposez de plusieurs options, à envisager soigneusement. Si vous décidez de mener à terme la grossesse, vous aurez besoin de bons soins prénataux, un élément très important pour la santé de votre bébé.

Si vous décidez de porter la grossesse à terme et d'offrir le bébé en adoption, il vous faut communiquer avec votre société d'aide à l'enfance. Si vous préférez une adoption privée, vous aurez besoin d'un-e avocat-e qui travaille dans ce domaine. L'adoption a beaucoup évolué depuis les années 1960, quand le système prévoyait que la mère disparaîtrait de la vie de son enfant pour toujours. De nos jours, il existe des «adoptions ouvertes», où la mère joue un rôle dans le choix du couple adoptant (la société d'aide à l'enfance mène ensuite une enquête pour s'assurer que le couple adoptant est en mesure d'élever l'enfant.)

Si vous décidez de mettre fin à la grossesse, vous devez agir rapidement, si possible, parce que la plupart des avortements pratiqués au Canada ont lieu avant 12 semaines de grossesse (calculées à partir de la première journée de votre dernière menstruation), au moment où la procédure est la plus simple et sécuritaire. De plus, dans certaines provinces, un accès limité ou des obstacles peuvent ajouter au temps d'attente. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, il vous faudra la permission de deux médecins pour obtenir un avortement subventionné dans un hôpital. Et à l'Île-du-Prince-Édouard (qui n'offre pas d'avortements), vous devrez prévoir un délai additionnel et des frais pour vous rendre dans une province voisine.

Peut-être voudrez-vous discuter de votre décision avec votre médecin de famille, votre pasteur ou quelque autre conseillère ou conseiller, dans la mesure où cette personne vous aide et appuie vos choix. Il importe de savoir qu'au Canada, le père n'a pas de droits légaux pour influencer la décision d'avorter.)

Avortement et services-conseil

On peut trouver sur leurs sites Web de l'information sur les services offerts dans les cliniques d'avortement. La plupart des cliniques offrent des services-conseil, ou peuvent vous référer à ces services. Aux cliniques Morgentaler, par exemple, une séance de services-conseil précède toujours la procédure. Vous et votre ami-e (si vous souhaitez être accompagnée) seront rencontrés pour vérifier que: a) toutes vos questions ont trouvé réponse, b) votre décision est claire et vous appartient (sans aucune coercition exercée sur vous), et c) vous comprenez pleinement la procédure et ses risques. On vous offrira également de l'information au sujet des moyens disponibles de contrôle de naissance, et vous serez référés à tout autre genre de services-conseil dont vous pourriez avoir besoin.

Si vous n'êtes pas encore sûre de votre décision, d'autres options pourront être explorées, et vos préoccupations émotives et pratiques seront discutées avec vous. Ces services-conseil ont pour but de vous informer de tous les choix possibles. En fait, la disposition d'une organisation à explorer toutes ces options est une assurance de son caractère éthique. Le mouvement anti-choix gère de fausses « cliniques », présentées sous des appellations trompeuses comme «Centre de crise de grossesses» (Crisis Pregnancy Centre) ou «Droit de naissance» (Birthright) pour donner l'impression qu'elles sont pro-choix ou féministes et offrent un soutien sans préjugé à tous les choix des femmes. Dans les faits, ces centres sont des ministères religieux qui vous pousseront dans tous les cas à mener une grossesse à terme.)

À une clinique éthique, vous seriez en mesure de modifier votre décision à tout moment, sans craindre de pressions. Votre décision y est toujours respectée. Les services-conseil ne sont pas de la thérapie, en dépit du fait que la plupart des conseillères travaillant en clinique soient des professionnel-les très qualifié-e-s – travailleuses sociales, thérapeutes et conseillères en santé sexuelle. Elles et ils comprennent que vous devez vous sentir confiante et assurée de votre choix. Comme le dit la conseillère d'une clinique Morgentaler: «Tout le monde reçoit des services-conseil avant la procédure, mais tout le monde n'a pas nécessairement à poursuivre le processus.» Vous trouverez probablement votre décision sera éclaircie et validée lors de cette session; ou il se peut que vous constatiez que vous n'êtes pas psychologiquement ou affectivement prête à procéder.

Pour bien des femmes, prendre cette décision – quelle qu'elle soit – donne un sens de force personnelle, de contrôle et de maturité.